



**DELIBERATION N° 23/115 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE À LA CONVENTION NATIONALE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE**

**CHÌ APPROVA E DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA À A CUNVENZIONE NAZIUNALE DI A DEMOCRAZIA LUCALE**

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 26 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Paula MOSCA
Mme Danielle ANTONINI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Petru Antone FILIPPI
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Louis POZZO DI BORGO
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Joseph SAVELLI à Mme Françoise CAMPANA

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Cathy COGNETTI-TURCHINI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 75,
- VU** le courrier du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, en date du 2 octobre 2023,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (58) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE pour représenter l'Assemblée de Corse lors de la Convention nationale de la démocratie locale les conseillers à l'Assemblée de Corse dont les noms suivent :

- M. Jean-Paul PANZANI
- Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
- M. Saveriu LUCIANI
- Mme Véronique PIETRI

ARTICLE 2 :

AUTORISE la prise en charge des frais afférents, dans la limite des montants correspondants aux mandats spéciaux.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 5 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 05 ET 6 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA À A CUNVENZIONE NAZIUNALE DI A
DEMOCRAZIA LUCALE**

**DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE À LA CONVENTION NATIONALE DE LA
DÉMOCRATIE LOCALE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

ASSEMBLEE DE CORSE

**RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Objet : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse lors de la Convention nationale de la démocratie locale

Notre Collectivité a été saisie en urgence par le représentant de l'Etat lundi 02 octobre, aux fins de désigner ses représentants à la Convention nationale de la démocratie locale, qui se tiendra le 30 octobre prochain à Paris.

Dans ce cadre, le Conseil exécutif a d'ores et déjà procédé à la désignation de ses deux membres, Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA et M. Guy ARMANET.

Il convient à présent que l'Assemblée de Corse désigne à son tour 4 représentants, en respectant le principe de parité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Ajaccio, le - 2 OCT. 2023

Le préfet de Corse,
préfet de la Corse-du-Sud
à

Monsieur le président
du Conseil exécutif de Corse

Objet : Convention nationale de la démocratie locale.

PJ : 1

La ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité m'informe par instruction en date du 22 septembre 2023 parvenue dans mes services le 29 septembre 2023, que le gouvernement réunira le 30 octobre prochain, au conseil économique, social et environnemental (CESE), une convention nationale de la démocratie locale.

Cette convention, qui a vocation à réunir des élus locaux et nationaux, permettra de partager le diagnostic sur les conditions d'exercice des mandats locaux et d'identifier des pistes de solutions sur les thématiques suivantes :

- le statut de l'élu,
- la simplification de l'action publique locale,
- le fonctionnement quotidien des collectivités.

Dans ce contexte, il m'appartient de désigner, en veillant au respect de la règle de parité, 6 élus pour représenter la Collectivité de Corse à cette convention, au plus tard le 5 octobre 2023.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me faire part de vos propositions d'ici le 4 octobre prochain, en renseignant le tableau joint.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision ou complément que vous pourrez souhaiter sur cette désignation urgente.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général pour les affaires de
Corse


Alexandre PATROU

